



PASS ESTIVALES ADULTES

Valable du

1^{er} Juillet au 31 Août 2018

Le PASS ESTIVALES représente votre adhésion au club P.AC.A.P mais aussi aux règlements intérieurs des espaces et animations régis par le service Enfance Jeunesse et Sport de la commune de Perros-Guirec. Le Bien-être, le Respect et la vie en collectivité sont des valeurs fortes auxquelles vous abondez.

Le PASS ESTIVALES vous donne accès au club P.AC.A.P et vous permet de bénéficier d'un accès libre et gratuit lors des ouvertures du libre-service de l'espace Jeunesse (Cyberjeune et foyer), d'emprunter des jeux de société à la Ludothèque de Perros-Guirec et de bénéficier gratuitement des tournois en Juillet / Août.

- Toute personne majeure qui s'inscrit à une activité nautique doit savoir nager.

Surf : Je certifie que je suis médicalement apte à la pratique sportive et sais nager. En conséquence, je dégage les Estivales et l'ESB de toute responsabilité en cas d'accident me survenant, ou provoqué par suite de mon éventuelle inaptitude physique ou médicale ou non respect des consignes du moniteur.

Centre Nautique : J'atteste que je suis apte à m'immerger puis à nager au moins 25m sans reprendre pied, apte avec une brassière à m'immerger complètement suivi de 20 mètres de propulsion et d'un rétablissement.

J'atteste être capable de plonger puis nager 50 mètres en eau profonde et ne présente aucune contre-indication à la pratique d'activités nautiques.

- Le Pass est obligatoire pour toute participation à un tournoi. La carte PASS devra être présentée.
- Une activité peut être annulée pour des raisons climatiques, de force majeure ou suivant le nombre d'inscrits.
- Les organisateurs sont tenus d'informer les participants de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel. A cet effet, les organisateurs tiennent à la disposition des participants des formules de garantie susceptible de réparer les atteintes à l'intégrité physique du participant.
- J'autorise la publication de clichés photo pour l'utilisation promotionnelle des activités des Estivales, du Service Enfance Jeunesse et Sport, et de la Mairie de Perros-Guirec en général. J'ai bien pris note de la possibilité d'interdire complètement ou partiellement leur exploitation en écrivant donc en ce sens en Mairie au Service Enfance Jeunesse et Sport. Cette autorisation est valable pour une durée de deux ans.

Découvrez le club P.AC.A.P en parcourant la brochure « T'es CAP ou PACAP ? » sur le site www.perros-guirec.com rubrique enfance jeunesse.

Nom :Prénom :

Date de Naissance :/...../..... Sexe : F M

Adresse :

.....

N° Mobile :

Mail :

Date et Signature :

PROPOSITION d'assurance complémentaire saison sportive 2017/2018

Souscription d'assurance garantie I.A sport+ (Facultatif)

MAIF (à remettre au Service enfance jeunesse accompagné d'un chèque à l'ordre de la maif)

Nom.....

Prénom.....

Date de naissance :

Adresse.....
.....

Téléphone.....

Si vous êtes sociétaire du groupe MAIF à titre personnel, indiquez votre numéro de sociétaire :.....

Catégorie du sport pratiqué : **cat 1** **cat 2** **cat 3**

(Cocher la catégorie souhaitée et libeller le chèque à l'ordre de MAIF)

Pour les tarifs, voir avec l'accueil du service enfance jeunesse.

Nature du sport pratiqué (si vous pratiquez plusieurs sports, le tarif à retenir est celui du sport le plus à risque)

Sports de catégorie 1 :

alpinisme, boxe thaï, char à voile, cyclisme, cyclotourisme, deltaplane, équitation, football australien, hockey sur glace, kite-surf, parachutisme, parkour, patinage sur glace, plongée sous marine, rugby, ski, ski nautique, spéléologie, surf des neiges, varappe, vol libre, VTT, activités physiques avec utilisation d'engin à moteur
.....

Sports de catégorie 2 :

accro-branches, arts martiaux (judo, karaté...), base-ball, Beach-soccer, boxe, caisse à savon, canyoning, échasses urbaines, football, foot en salle, gymnastique sportive, hockey sur gazon ou bitume, kendo, lutte, nage en eaux vives, planche et patinage à roulettes, rafting, roller, sepak takraw, skysurf, squash, surf, trampoline, via ferrata, wave ski,yoseikan budo, 2x2 jorkyball

Sports de catégorie 3 :

airsoft, athlétisme, aviron, badminton, badten, ball-trap, basket-ball, beach volley, biathlon, boules, bowling, canoë-kayak, capoeira, cheerleading, chikong, cirque, cross, curling, da cau, danse, escrime, footbag, foot free style, frisbee, golf, gymnastique volontaire ou expression corporelle, haltérophilie, hand-ball, hndisport, mur d'escalade, natation, paintball, pelote basque, pentathlon, pétéca, planche à voile, plumfoot, randonnées, raquettes à neige, shintaido, speed ball, taï-chi-chouan, tennis, tennis de table, tirs, triathlon, twirling bâton, voile, volley-ball, yoga
.....

Je souhaite souscrire la garantie I.A sport+ qui se substituera, en cas d'accident, aux garanties éventuellement acquises par le contrat souscrit par le service Enfance Jeunesse de Perros-Guirec. J'ai bien noté que la garantie serait acquise à compter de la date de souscription jusqu'au 31 Août 2017, dans la limite de 12 mois maximum, sauf demande particulière du Service Enfance Jeunesse qui me sera confirmée lors de l'envoi de mon attestation.

Fait à Le.....

Signature :

(Pour les mineurs, signature des parents ou du représentant légal)